



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1995/3*
30 mai 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À l'issue des consultations que le Conseil de sécurité a tenues le 24 janvier 1995, le Président du Conseil a fait à la presse la déclaration suivante au nom des membres de celui-ci :

"Les membres du Conseil de sécurité condamnent résolument l'attentat terroriste qui a été commis à Nordiya (Israël), dimanche dernier, 22 janvier 1995, dans le dessein manifeste d'entraver les efforts de paix au Moyen-Orient.

Les membres du Conseil adressent leurs condoléances aux familles de ceux qui sont décédés par suite des explosions et souhaitent un prompt rétablissement aux blessés.

Les membres du Conseil demandent à toutes les parties de poursuivre leurs efforts en vue de consolider le processus de paix. Ils sont convaincus qu'un terrain d'entente ne peut être trouvé que par la pratique du dialogue, du respect mutuel et de la tolérance."

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

95-15983 (F) 300595 300595

9515983